



## REGLEMENT DE LA CONSULTATION

### **Création du site internet de l'Institut National des Données de Santé**

Type de procédure : MAPA

**DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES : 7 septembre 2017 à 17 heures**

## 1. PRESENTATION DU MARCHÉ

### Objet

Le marché a pour objet la réalisation du site internet de l'INDS.

### Forme

Le présent marché est passé sous la forme d'un marché à bons de commande avec un montant maximum tel que défini à l'article 77 du Code des Marchés Publics. Chaque livrable mentionné en article 11 du cahier des charges fera ainsi l'objet d'un bon de commande.

### Allotissement

Le présent marché n'est pas alloti.

### Prix

Les prix du présent marché sont fermes pendant toute la durée du marché. Le détail des prix de chaque livrable doit être précisé (cf. annexe du cahier des charges). Les prix sont réputés comprendre toutes les charges fiscales ou autres frais frappant obligatoirement les prestations, ainsi que toutes les autres dépenses et frais annexes nécessaires à l'exécution des prestations, les marges pour risque et les marges bénéficiaires.

### Durée

Le marché est conclu pour une durée de quatre mois ferme à compter de sa date de notification, non reconductible.

### Calendrier prévisionnel

Le début d'exécution des prestations est prévu dès la notification du marché.

### Lieux d'exécution des prestations

La prestation s'effectuera dans les locaux du Titulaire.

Les éventuelles réunions de suivi se dérouleront dans les locaux de l'INDS situés à l'adresse provisoire suivante :

9-11 Rue Guyton Morveaux  
75013 Paris

## 2. PRESENTATION DE LA PROCEDURE

### Service acheteur

INDS

### Mode de passation

La présente consultation est soumise aux dispositions de l'article 27 (procédure adaptée) du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

### Durée de validité des offres

Le délai de validité des offres est de deux mois à compter de la date limite de remise des offres.

### Variantes

Les variantes ne sont pas autorisées.

### Options

Sans objet.

### Clauses sociales

Aucune clause sociale n'est prévue.

### Visite des locaux

Sans objet.

### Questions / Réponses

Les renseignements complémentaires sont envoyés aux opérateurs économiques qui les demandent en temps utile, au plus tard six jours avant la date limite fixée pour la réception des offres, conformément à l'article 39 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics. Passé ce délai, les demandes seront irrecevables.

Elles devront être transmises à l'adresse : [inds@indsante.fr](mailto:inds@indsante.fr)

### Échanges par voie électronique

Les modifications du DCE, les réponses aux questions des candidats, les demandes de compléments, de précisions ainsi que tout autre échange se feront par voie électronique, l'adresse : [inds@indsante.fr](mailto:inds@indsante.fr)

## 3. MODALITES DE PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

### Conditions générales

Le candidat devra présenter son dossier d'offre en langue française.

### Sous-traitance

Le candidat peut sous-traiter l'exécution de certaines parties de son marché, conformément aux articles 133 à 137 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016.

## 4. MODALITES DE REMISE DES OFFRES

Conformément à l'article 40 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics, les candidats peuvent répondre par voie électronique.

L'offre devra être déposée de préférence par voie électronique, à l'adresse : [inds@indsante.fr](mailto:inds@indsante.fr)  
A défaut, par courrier recommandé avec accusé de réception, à l'adresse postale de l'INDS.

### Format des fichiers

Le soumissionnaire est invité à utiliser uniquement les formats Office 2003 ou 2007 et PDF.

### Date limite de réception des offres

La date limite de réception des offres (de préférence par voie électronique) est fixée au : 7 septembre 2017 à 17 heures.

## 5. EXAMEN DES CANDIDATURES

Conformément à l'article 44 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, les candidatures seront examinées au regard des niveaux de capacités professionnelles, techniques et financières mentionnées dans l'avis d'appel public à la concurrence. Les candidatures qui ne satisferont pas à ces niveaux de capacité seront éliminées.

## 6. MODALITES D'ATTRIBUTION

### Critères de jugement des offres

L'offre économiquement la plus avantageuse sera appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous et pondérés comme suit :

1. Valeur technique de l'offre proposée (60 %)
2. Prix des prestations (40%)

# Cahier des charges

## Conception et réalisation du site internet

### de l'INDS

1.	OBJET DE LA CONSULTATION.....	6
2.	CONTEXTE : LA CREATION DE L'INSTITUT NATIONAL DES DONNEES DE SANTE .....	6
3.	OBJECTIFS .....	7
4.	PUBLICS CIBLES.....	8
5.	PLAN DU SITE .....	8
6.	HEBERGEMENT, NOM DE DOMAINE & ADRESSE MAIL.....	12
7.	REFERENCEMENT.....	12
8.	STATISTIQUES DE CONNEXION .....	12
9.	PRINCIPALES CARACTERISTIQUES TECHNIQUES .....	12
10.	FORMATION .....	13
11.	LIVRABLES .....	13
12.	DELAIS.....	13
13.	ANNEXE .....	14
1.	<i>Tableaux des prix à compléter.....</i>	<i>14</i>
2.	<i>Acte d'engagement à compléter .....</i>	<i>15</i>

## 1. Objet de la consultation

**L'objet de la consultation est de concevoir le site internet de l'Institut national des données de santé (INDS), qui vient de succéder à l'Institut des données de santé (IDS).**

Le site web de l'IDS est accessible ici : [www.institut-des-donnees-de-sante.fr/](http://www.institut-des-donnees-de-sante.fr/)

La nouvelle url sera [www.indsante.fr](http://www.indsante.fr)

## 2. Contexte : la création de l'Institut National des données de santé

L'article 193 de la loi de santé du 26 janvier 2016 a prévu l'évolution de l'IDS en INDS.

L'arrêté portant création de l'Institut National des Données de santé a été publié au Journal Officiel le dimanche 23 avril 2017.

Le nouvel institut voit son rôle significativement augmenté : acteur central de la mise à disposition des données auprès de tous les acteurs, privés comme publics, citoyens, usagers du système de santé, professionnels de santé, établissements de santé, chercheurs, entreprises, il devient le point d'entrée unique pour les demandes d'accès aux bases de données de santé, notamment au Système national des données de santé (SNDS). Il a également pour mission d'évaluer l'intérêt public des projets qui lui seront soumis.

La volonté d'ouverture de l'INDS se traduit par une augmentation du nombre de ses membres, qui passe de 16 à 25, désormais répartis en six collèges<sup>1</sup> : les régulateurs publics (Etat, assurance maladie, agences et autorités de santé), les usagers du système de santé, les professionnels et structures de soins, les organismes d'assurance complémentaire, la recherche et l'enseignement et les industriels et bureaux d'études.

L'enjeu majeur de l'INDS est de mettre en place des procédures fluides, rapides, en facilitant l'accès aux données de tous dans le respect des contraintes de protection de la vie privée et dans le respect des finalités prévues par la loi, en accompagnant les utilisateurs, en imaginant des solutions en fonction des capacités et usages de chacun, jusqu'à la mise à disposition des données.

Cet accès large permettra aussi de promouvoir de nouveaux usages citoyens des données, favorisant la transparence et la démocratie en santé.

---

<sup>1</sup> Dès à présent, l'INDS réunit l'Etat, la CNAMTS, la CCMSA, le RSI, l'UNRS, la CNSA, l'Union Nationale des Associations Agréées d'Usagers du Système de Santé, l'Union nationale des professionnels de santé, le Conseil national de l'Ordre des médecins, l'Union nationale des organismes d'assurance maladie complémentaire (UNOCAM), l'INSERM, le LEEM, le SNITEM, l'association française des entreprises de la recherche clinique et l'Association France e-Health Tech.

A la rentrée 2017, ces organismes seront rejoints par l'agence technique de l'information hospitalière (ATIH), la Haute Autorité de santé, l'agence nationale de sécurité des médicaments et des produits de santé (ANSM), l'agence Nationale de Santé publique (ANSP), l'Institut national du cancer (INCa), l'agence de la biomédecine (AbM), le Conseil national de l'Ordre des pharmaciens (CNOP), l'EHESP et l'IRDES.

Au-delà de la mise en œuvre concrète du nouveau dispositif, son ambition est aussi de :

- valoriser le patrimoine exceptionnel à l'international que sont les données administratives de santé dont nous disposons et en faire un atout pour que la France devienne un pôle d'excellence,
- continuer à développer le système et à l'enrichir, en fonction des besoins des utilisateurs, avec une vision ambitieuse de ce qui peut être construit ; car si la France a été visionnaire dans la conception d'une base de données riche et exhaustive, elle doit préserver cette capacité créatrice pour penser les développements futurs.

L'INDS est une structure légère, tirant sa force et sa capacité d'action des expertises et des compétences des membres qui le constituent.

La constitution d'une communauté des utilisateurs vivante, apprenante, la capacité de fédérer les énergies et de faire dialoguer les compétences sont des puissants leviers pour relever le défi d'un meilleur usage des données au service de tous et du bien commun.

Le site web du SNDS a été lancé début mai 2017, il propose des informations sur les données, les conditions d'accès, les acteurs (parmi lesquels l'INDS), ainsi que les usages.

Des liens forts seront à établir avec le futur site de l'INDS.

<http://www.snds.gouv.fr/>

### 3. Objectifs

A cette évolution, l'INDS souhaite associer une nouvelle image en cohérence avec la réalité de l'Institut, contribuant à affirmer son identité et ses spécificités.

Un logo vient d'être créé pour l'Institut.



**Le nouveau site web de l'INDS devra :**

- **Traduire les évolutions de la structure et son dynamisme**
- **Proposer une information claire, qui soit accessible à la fois à des experts comme au grand public, intéressé par ces sujets**
- **Refléter le dynamisme de l'institut**

Mots clés : données de santé, big data, open data, médecine, santé publique, recherche et innovation, ouverture, e-santé, éthique, sécurité, dynamisme, confiance, SNDS, SNIIRAM, PMSI, bases médico-administratives, CEREES, accès aux données, usages des données, intérêt public.

Par ailleurs, le nouveau site web devra être totalement modifiable (ajout de rubriques, d'articles, modifications de la homepage, etc.), de manière simple, par les collaborateurs de l'INDS. Un compte administrateur générique sera disponible, ainsi qu'un compte pour chaque collaborateur de l'INDS ayant la possibilité de modifier le site.

#### 4. Publics ciblés

- Cibles externes : grand public, membres de l'INDS, acteurs de la santé (patients, professionnels, établissements, institution) et de la recherche (chercheurs, organismes & universités, entreprises), médias et journalistes
- Cibles internes : collaborateurs, membres, prestataires et partenaires de l'INDS

#### 5. Plan du site

Quatre grandes rubriques initiales (avec la possibilité d'en supprimer temporairement, et d'en ajouter 3 supplémentaires) :

Les sous rubriques pourront être ajoutées / supprimées / modifiées simplement.



Un 3<sup>ème</sup> niveau d'arborescence sera prévu et pourra éventuellement être ajouté, selon les besoins.

#### **1. L'institut**

- Actualités (des tags pourront être prévus pour identifier différents types d'actualités : décisions, infos, instances, etc.)
- missions
- membres
- instances
- histoire / textes fondateurs
- organisation
- le comité d'expertise sur l'intérêt public
- les groupes de travail
- déclarations publiques d'intérêts

#### **2. L'accès aux données de santé**

- mode d'emploi
- l'intérêt public
- les finalités interdites
- open data
- déposer une demande
- suivre une demande
- Workflow des demandes en cours

#### **3. Production de connaissances**

- projets en cours -> Intègre les enquêtes potentielles ???
- les études publiées
- témoignages

#### **4. Base documentaire**

- Lois et règlements
- Documentation générale

Les forums

A moyen terme, des forums destinés aux utilisateurs pourront être intégrés dans le site (par exemple comme outil de dialogue entre les utilisateurs, les membres des groupes de travail, etc.). Cette intégration doit être anticipée, une solution opérationnelle d'intégration de forum sera proposée.

## La Homepage

Elle mettra en avant les derniers articles de la rubrique actualité (éventuellement sur la base d'un slider), ainsi qu'une ou plusieurs vidéos.

Dans un premier temps, celles qui se trouvent sur la home de <http://www.snds.gouv.fr/SNDS/Accueil> pourra y figurer.

Y figureront également :

- Un bloc de liens vers les membres et vers les partenaires de l'INDS
- Les réseaux sociaux (Facebook, twitter, scoopit... ) : modifiable
- L'inscription Newsletter (base de données facilement exportable, la newsletter sera gérée de manière séparée du site)
- L'Agenda (dates des instances, réunions, etc.) + date d'événements extérieurs (qui pourra éventuellement être repris sur chaque page du site)
- L'accès au moteur de recherche (disponible sur chaque page du site)
- Un module de connexion à l'intranet

## Le bas de page

- A propos / Mentions légales
- Nous contacter
- Salle de presse
- Accessibilité (le site devra proposer une version accessible aux malvoyants)
- Marchés publics
- Postes à pourvoir

## Le moteur de recherche

Il sera performant, et permettra de chercher un ou plusieurs mots clés, de classer les résultats par critères (date, pertinence, contenus les plus lus, etc.).

## Intranet

Un intranet sera proposé, sous la forme d'un espace de travail partagé pour les instances (AG et CA) de l'INDS, ses groupes de travail, ses collaborateurs.

Son accès se fera sur la base de création de comptes par l'INDS, avec attribution de droits :

- demandeur (déposant un dossier d'accès)
- membre INDS
- conseil d'administration
- CEIP
- Groupes de travail thématiques
- Etc.

Chaque compte pourra appartenir à plusieurs groupes et avoir autant d'accès.

A chaque groupe correspondra un espace de travail, avec :

- Le calendrier des réunions, leurs ordres du jour, les documents associés, les PV, etc.
- La possibilité de créer un forum dédié
- L'espace consacré à une réunion sera accessible via son url, qui pourra être envoyée par mail aux membres du groupe (gestion de l'envoi des mails externalisée). Ils pourront ainsi, par exemple, accéder aux documents préparatoires à chaque réunion, les télécharger, etc.

« déposer une demande » et « suivre une demande »

Les rubriques « déposer une demande » et « suivre une demande » seront interfacées avec l'outil TPS<sup>2</sup>, dont l'environnement graphique devra être adapté à celui du site.

L'accès à cet outil se fait via un lien sécurisé (lien temporaire : [https://tps.apientreprise.fr/users/sign\\_in](https://tps.apientreprise.fr/users/sign_in)), chaque demandeur devant créer un compte pour accéder à la plateforme de dépôt élaborée par l'INDS pour soumettre une demande d'accès aux données de santé. Via cet outil, le demandeur peut :

- ➔ Déposer une demande d'accès
- ➔ Suivre l'état d'avancement de sa demande
- ➔ Echanger directement avec l'INDS en cas de besoins

Il est probable que dans l'avenir, d'autres rubriques nécessitent cet outil et doivent être intégrées dans le site de l'INDS.

### Illustrations

Une banque d'images évoquant l'univers de l'INDS (données, santé, médicament, nouvelles technologie, recherche, etc.) sera proposée afin d'illustrer de manière simple le site et chaque nouvel article.

### Traductions

Une version du site en langue anglaise sera prévue (traduction des principales rubriques du site).

Par ailleurs, un accès simple et identifiable à Google translate, pour obtenir une traduction automatique dans différentes langues, sera intégré.

---

<sup>2</sup> TPS est un outil de dématérialisation développé par le SGMAP et mis au service d'organismes publics ou assimilés afin de permettre à ces derniers de créer des procédures en ligne accessibles aux usagers, faciles à gérer et à partager avec d'autres acteurs tout en garantissant aux usagers concernés une information en temps quasi-réel de l'état d'avancement de leur dossier. Les informations saisies dans le cadre de TPS sont enregistrées dans une base de données hébergées par le SGMAP.

## 6. Hébergement, nom de domaine & adresse mail

Les noms de domaines

Indsante.fr

Et

Institut-national-des-donnees-de-sante.fr

Ainsi que les mails associés sont gérés sur G suite.

Une ou des propositions d'hébergement, justifiant du choix du prestataire et des conditions techniques proposées, seront intégrées à l'offre.

## 7. Référencement

Le site devra être optimisé pour le référencement (mots clés, etc.).

Une prestation de référencement dédiée pourra éventuellement être ultérieurement prévue.

## 8. Statistiques de connexion

L'usage de Google Analytics sera prévu. Il sera accessible à partir du compte mail INDS des collaborateurs habilités.

## 9. Principales caractéristiques techniques

Le site devra être responsive, léger et agréable dans sa navigation.

Un gestionnaire de contenu (CMS) doit être proposé, l'offre argumentera les raisons de ce choix. Il devra être stable, actuel, suivi par une grande communauté, pérenne et se mettre à jour sans difficultés de migration.

L'INDS doit avoir accès aux feuilles de style du site et leur gestion ne doit pas dépendre du prestataire.

L'administration et la gestion du site seront assurées en interne par l'INDS. A cet effet, la gestion des menus (des rubriques et sous-rubriques) et des contenus du site doit être simple et souple et les outils intuitifs :

- Un module simple et intuitif doit permettre de mettre en ligne les nouveaux contenus ou de modifier les contenus existants (y compris multimédias).
- Un outil de saisie WYSIWYG, performant, sera proposé.

Le CMS doit permettre la création aisée de formulaires d'envoi de mails, avec PJ, à un ou plusieurs destinataires dont les adresses pourront varier.

L'accès au code HTML des articles en cours d'édition doit être possible.

Le CMS doit permettre de modifier (supprimer, créer, déplacer, renommer) les différents menus et sous-menus.

Le CMS doit permettre d'attribuer plusieurs rubriques/sous-rubriques à un contenu, afin qu'il apparaisse dans différentes rubriques le cas échéant.

L'ajout de tags à des contenus sera prévu.

Une gestion des titres courts (pour l'écriture automatique des URL) et longs (pour l'affichage sur les pages) sera proposée.

Les différentes pages du site devront pouvoir supporter des blocs de texte, des contenus multimédias (vidéos, etc.), des blocs de liens, des contenus associés.

Les fonctionnalités du site seront parfaitement documentées afin de permettre à l'INDS d'être autonome.

## 10. Formation

La formation de 5 à 8 collaborateurs de l'INDS à l'utilisation du CMS sera prévue.

## 11. Livrables

Les livrables à fournir sont les suivants :

- La maquette du site, réalisée à partir du logo de l'INDS
- L'arborescence du site
- Le planning de réalisation avec un engagement sur des échéances dont la date de mise en ligne du site internet
- Les fichiers informatiques
- Une documentation détaillée décrivant le site, son fonctionnement, son hébergement, les versions du code HTML et CSS utilisées, la liste des navigateurs compatibles, etc.
- Les identifiants et mots de passe pour accéder au CMS
- La banque d'images prévue au chapitre 4

## 12. Délais

- Réponses au cahier des charges au plus tard le 7 septembre 2017 à 17h
- Attribution du marché vers le 20 septembre 2017
- Livraison de la maquette à J+5 de l'attribution et des autres livrables mi-octobre 2017
- Formation des collaborateurs de l'INDS entre mi-octobre et début décembre 2017

## 13. Annexe

### 1. Tableaux des prix à compléter

PRESTATIONS	Nombre de jours estimés	Prix total	
		HT	TTC
La maquette du site, réalisée à partir du logo de l'INDS			
L'arborescence du site			
Le planning de réalisation avec un engagement sur des échéances dont la date de mise en ligne du site internet			
Les fichiers informatiques			
Une documentation détaillée décrivant le site, son fonctionnement, son hébergement, les versions du code HTML et CSS utilisées, la liste des navigateurs compatibles, etc.			
Les identifiants et mots de passe pour accéder au CMS			
La banque d'images prévue au chapitre 4			
Total			

## 2. Acte d'engagement à compléter

### ACTE D'ENGAGEMENT

*Le formulaire DC3 est un modèle d'acte d'engagement qui peut être utilisé par les candidats aux marchés publics ou accords-cadres pour présenter leur offre. Il est conseillé aux acheteurs publics d'adapter l'objet de la consultation et le code CPV principal figurant à la rubrique A ainsi que la rubrique D avant de mettre le DC3 à la disposition des candidats dans les documents de la consultation.*

*En cas d'allotissement, le candidat remplit un document par lot auquel il soumissionne.*

*Le candidat remplit un imprimé pour chaque offre variante ou chaque offre avec prestations supplémentaires ou alternatives.*

*En cas de candidature groupée, un document unique est rempli pour le groupement d'entreprises.*

#### A - Objet de la consultation et de l'acte d'engagement.

■ Objet de la consultation :

#### **Création du site internet de l'Institut National des Données de Santé**

■ Cet acte d'engagement correspond :  
(Cocher les cases correspondantes.)

1.

à l'ensemble du marché public

au lot n°.....de la procédure de passation du marché public ou de l'accord-cadre (en cas d'allotissement) :

*(Indiquer l'intitulé du lot tel qu'il figure dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre de consultation.)*

2.

à l'offre de base.

à la variante suivante :

aux prestations supplémentaires ou alternatives<sup>3</sup> suivantes :

<sup>3</sup> Jusqu'en 2009, les « prestations supplémentaires ou alternatives » étaient désignées sous les termes « options techniques ».

## B - Engagement du candidat.

### B1 - Identification et engagement du candidat :

(Cocher les cases correspondantes.)

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché public ou de l'accord-cadre suivantes,

- Règlement de consultation
- Cahier des charges
- Autres : annexe financière

et conformément à leurs clauses et stipulations,

Le signataire

s'engage, sur la base de son offre et pour son propre compte ;

*[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du candidat, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]*

engage la société ..... sur la base de son offre ;

*[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du candidat, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]*

L'ensemble des membres du groupement s'engagent, sur la base de l'offre du groupement ;

*[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale de chaque membre du groupement, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. Identifier le mandataire désigné pour représenter l'ensemble des membres du groupement et coordonner les prestations.]*

à livrer les fournitures demandées ou à exécuter les prestations demandées :

aux prix indiqués ci-dessous ;

Taux de la TVA :



Montant hors taxes<sup>2</sup> :

Montant hors taxes arrêté en chiffres à : .....

Montant            hors            taxes            arrêté            en            lettres            à :  
.....

Montant TTC<sup>3</sup> :

Montant            TTC            arrêté            en            chiffres            à :  
.....

Montant TTC arrêté en lettres à : .....

OU

aux prix indiqués dans l'annexe financière jointe au présent document.

**B2 - Répartition des prestations (en cas de groupement conjoint) :**

*(Les membres du groupement conjoint indiquent dans le tableau ci-dessous la répartition des prestations que chacun d'entre eux s'engage à réaliser.)*

Désignation des membres du groupement conjoint	Prestations exécutées par les membres du groupement conjoint	
	Nature de la prestation	Montant HT de la prestation

**B3 - Compte (s) à créditer :**

<sup>2</sup> Le montant de l'offre établie à partir de prix unitaires est calculé par référence à la quantité estimée dans l'avis d'appel public à la concurrence.

<sup>3</sup> Ne pas remplir lorsque les règles de TVA intracommunautaire prévoient le paiement de la TVA par l'acheteur. Dans ce cas, celui-ci doit indiquer son numéro d'identification au titulaire avant la date de facturation.

*(Joindre un ou des relevé(s) d'identité bancaire ou postal.)*

■ Nom de l'établissement bancaire :

■ Numéro de compte :

*B4 - Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre :*

La durée du marché public est de 4 mois ferme à compter de sa date de notification, non reconductible.

**B5 - Délai de validité de l'offre :**

Le délai de validité des offres est de cent vingt jours à compter de la date limite de remise des offres.

**C - Signature de l'offre par le candidat.**

<b>Nom, prénom et qualité du signataire (*)</b>	<b>Lieu et date de signature</b>	<b>Signature</b>

(\*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

*D - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).*

■ **Désignation du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice) :**

Yvanie Caillé, Directrice de l'Institut National des Données de Santé

■ **Nom, prénom, qualité du signataire du marché public ou de l'accord-cadre :**

Yvanie Caillé, Directrice de l'Institut National des Données de Santé

■ **Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article 109 du code des marchés publics (nantissements ou cessions de créances) :**

Yvanie Caillé, Directrice de l'Institut National des Données de Santé

**E - Décision du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).**

La présente offre est acceptée.

Elle est complétée par les annexes suivantes :

*(Cocher la case correspondante.)*

- Annexe n°... relative à la présentation d'un sous-traitant (ou DC4) ;
- Annexe n°... relative aux demandes de précisions ou de compléments sur la teneur des offres (ou OUV4) ;
- Annexe n°... relative à la mise au point du marché (ou OUV5) ;
- Annexe financière

**Pour l'Etat :**

*(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)*

A : ..... , le .....

La Directrice de l'Institut National des  
Données de Santé